



DiverContact XP Direct Food Contact Antimicrobial Solution

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2018-08-29

1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	DiverContact XP Direct Food Contact Antimicrobial Solution
Code du produit:	101101572, 101101573
FDS #:	MS0801354
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none">• Transformation alimentaire• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation• Industriel/Institutionnel
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées
Producteur, importateur, fournisseur	Siège social au Canada
Siège social aux États-Unis	Diversey, Inc. - Canada
Diversey, Inc.	3755 Laird Road Units 8-11
2415 Cascade Pointe Blvd.	Mississauga, Ontario L5L 0B3
Charlotte, NC 28208	Phone: 1-800-668-7171
Phone: 1-888-352-2249	
Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com	

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Toxicité orale aiguë	Catégorie 4
Toxicité cutanée aiguë	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Oxydation	Liquide oxydant 2
Peroxydes organiques	Peroxydes organiqu F
Corrosion des métaux	Catégorie 1



Mention d'avertissement:

Danger.

Déclarations sur les risques et la sécurité

CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT INTENSIFIER UN INCENDIE; UN OXYDANT. PEUT ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX. L'ÉCHAUFFEMENT PEUT ENTRAÎNER UN INCENDIE. NOCIF EN CAS D'INGESTION. NOCIF EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Do not breathe mist or spray. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de

malaise. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'incendie, utiliser de l'eau, de l'eau vaporisée, un jet d'eau, du dioxyde de carbone (CO₂), du sable, de la mousse, de la mousse antialcool ou de la poudre chimique d'extinction. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/ 30 °F. Tenir au frais. Stocker à l'écart des autres matières. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, internationales. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: NE PAS MÉLANGER AVEC DES AMMONIAQUE, JAVELLISANTS, OU AUTRES PRODUITS CHLORÉS. Mélanger seulement avec de l'eau. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet

Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur les risques et la sécurité

Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Acide acétique	64-19-7	40 - 50%
Acide peracétique	79-21-0	21.5 - 25.5%
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	4.0 - 6.0%
Acide phosphonique	2809-21-4	> 0.1 - < 1%

*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes/effets les plus importants : brûlures cutanées.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau.

Par voie cutanée: Rincer abondamment à l'eau.

PAR INHALATION : En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Si une grande quantité est avalée ou que les symptômes se développent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention

Éviter l'inhalation des matières ou des sous-produits de combustion

Moyen d'extinction approprié

Poudre sèche. Mousse. dioxyde de carbone. Sable. Utilisez de l'eau en pluie ou de l'eau pulvérisée; ne pas utiliser des jets d'eau pleins.

Dangers spécifiques

Oxydant. Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH

(approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Ventiler la zone. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Éliminer toutes les sources d'ignition (cigarettes, fusées éclairantes, étincelles ou flammes) dans l'aire immédiate.

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Substance oxydante; ne pas laisser sécher sur le matériau. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: UN PUISSANT OXYDANT. Éloigner de la chaleur. Tenir à l'écart des vêtements et autres matières combustibles. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Bien laver après manipulation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DE L'AMMONIAQUE, DES JAVELLISANTS OU D'AUTRES PRODUITS DE CHLORATION. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Entreposer dans un lieu sec et frais, isolé de toute matière organique.

Éviter son exposition à la chaleur et à la lumière directe du soleil.

Garder le contenant fermé.

Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Acide acétique	64-19-7	15 ppm (STEL) 10 ppm (TWA)	10 ppm (TWA) 25 mg/m ³ (TWA)
Acide peracétique	79-21-0	0.4 ppm (STEL)	-
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m ³ (TWA)

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:

On devrait assurer l'aération générale de la pièce et même utiliser des ventilateurs de décharge afin de minimiser l'exposition aux vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection individuelle

Protection des yeux:

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. des articles chaussants de protection.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.

Mesures d'hygiène:

Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection des yeux:

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion: indéterminé
Température d'auto-inflammation: > 518 °F >270 °C
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Densité 9.26 g/ml 1.11
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Point d'éclair >200°F >93 °C
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) : 75.5 % *
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.
Sustained combustion: Sans objet.
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - **inférieure:** indéterminé

pH de la solution diluée 3
Point d'éclair de la dilution: > 200 °F > 93 °C
% COV par poids ds la dilution d'emploi 0.4%

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses:	Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.
Produits de décomposition dangereux	Oxygène.
Matières à éviter	Bases fortes. Ammoniaque. Des métaux. Agents réducteurs. Matières combustibles. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants). Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion, Contact avec les yeux

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

Contact avec la peau: Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Nocif en cas de contact avec la peau. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

Ingestion: Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.

Inhalation: Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

Sensibilisation: Aucun effet connu.

Target Organs (SE): Pas d'information disponible.

Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité

(ETA) - par voie orale (mg/kg):	640
(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):	1905
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l):	>20

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués): Non applicable

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Description du connaissement DOT (voie terrestre) UN3109, ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, (peracetic acid, hydrogen peroxide), 5.2

Description du voie maritime connaissement UN3109, ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID, (peracetic acid, hydrogen peroxide), 5.2

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada - Liste extérieure des substances (LES).

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Acide acétique	64-19-7	X	X	X	X
Acide peracétique	79-21-0	X	X	X	X
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	X	X	X	X
Acide phosphonique	2809-21-4	-	-	-	-

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Acide acétique	64-19-7	50 - 60%	5000		
Acide peracétique	79-21-0	20 - 30%		500	X
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%		1000	

Réglementation Canadienne

Composant(s)	CAS #	NPRI
Acide peracétique	79-21-0	X

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 1

Instabilité 1

Information supplémentaire Oxy

Produit Dilué:

Santé 1

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2018-08-29

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.